

Séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2025

Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	12
- Votants	12
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	13/05/2025

De la commune de : **ESTIVAREILLES**
Séance du : **23 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 mai à 20h30 le
Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de
M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte	X			FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane	X		
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin		X		KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno	X		
CARRIER Alexis	X										

* Secrétaire séance : Eglantine FRERY * Secrétaires auxiliaires : Liliane GRANJON - Julien SEGUY FAVIER

* Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Instauration d'un forfait ménage à la salle des fêtes
- Demande de subvention « projet barnums » au Conseil Régional
- Création de deux postes de rédacteurs territoriaux – service administratif
- Subvention exceptionnelle ADTHF
- Renseignements divers
- Questions diverses

Le procès-verbal du dernier conseil a été approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un rajout d'une délibération à l'ordre du jour pour une convention de mise à disposition du service commun études et travaux avec LFA.

DEL N°01 – 23/05/2025 INSTAURATION D'UN FORFAIT MENAGE À LA SALLE DES FETES

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une option « forfait ménage » au contrat de location de la salle des fêtes afin que la commune se charge du nettoyage du parquet uniquement. Le montant du forfait serait de 50€. Il rajoute que le nettoyage de la salle doit être assuré par les souscripteurs de l'option, le balayage du parquet également mais les services de la commune peuvent se charger du nettoyage complet du parquet qui nécessite un soin tout particulier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant au règlement de la salle des fêtes.

DEL N°02-23/05/2025 DEMANDE DE SUBVENTION « PROJET BARNUMS » AU CONSEIL REGIONAL

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'initiative mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant un dispositif permettant aux communes de bénéficier des barnums gratuitement de 3x3m. Ce dispositif concerne les communes de moins de 2000 habitants et un seul barnum est attribué par commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de subvention afin que la Région Auvergne Rhône Alpes nous attribue un barnum.

DEL N°03-23/05/2025 CREATION DE DEUX POSTES DE REDACTEURS TERRITORIAUX SERVICE ADMINISTRATIF

M. Le Maire présente au Conseil Municipal La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de Mairie impose aux mairies d'élaborer des contrats de catégorie B pour les agents exerçant les fonctions de secrétaires généraux de Mairie. Le contrat des secrétaires arrivant à échéance en août 2025, il est proposé au Conseil de créer deux postes de Catégorie B pour ces agents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux postes au grade de rédacteur territorial.

DEL N°04-23/05/2025 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ADTHF

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la subvention exceptionnelle demandée par l'ADTHF (Association pour le développement Touristique du Haut-Forez) suite à la réalisation des lames directionnelles pour chaque commune.

Il explique que cette association a pour vocation de promouvoir le Développement Touristique dans le Haut-Forez.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€.

DEL N°05-23/05/2025 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN ETUDES ET TRAVAUX AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la mise à disposition du service commun études et travaux avec Loire Forez Agglomération pour la place du monument aux morts pour un coût de 2500€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption de cette convention.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Étude de devis :

Salle des Fêtes

- Autolaveuse CS16 LITHIUM à 3112.00€ HT – 3734.40€ TTC
- Autolaveuse ROYAL GREEN PRO 15BC LITHIUM à 3192.00€ HT – 3830.40€ TTC
-

Chez Cyril

- RONAT Bois
- MERE0 Maçonnerie

Devis SIEL place du monument aux morts

Point sur la réunion ayant eu lieu jeudi 22 mai avec M. GIROUX du CNPF sur la réfection de la voirie forestière communale. Il est jugé inutile de refaire ces dessertes suite au peu de subventions qui nous sont allouées.

Point sur le programme voirie de 2025. La route de La Mure et la route de Ninerols seront refaites cette année. Il restera 9000€ dans l'enveloppe voirie qu'il faudra épuiser avant la fin du mandat.

Point sur la cérémonie du 27 mai 2025 en l'honneur de la journée mondiale de la résistance en présence de M. Le Préfet.

Présentation de l'aménagement d'un parcours sensoriel sous la maison familiale dans le bien de section le long de l'Andrable afin de le dynamiser touristiquement. Un travail autour du toucher, du son, de l'ouïe sera réalisé avec l'aide des enfants de l'école ou des randonneurs. Le but est de faire découvrir cet endroit propice à l'activité touristique.

Conseil Municipal du 23 mai 2025

QUESTIONS DIVERSES

Mme Henriette KURNIK demande où en est la demande d'agrément d'accueil d'un service civique qui avait été faite courant 2023. Il lui est répondu que la demande n'a pas abouti et qu'il y a lieu de la relancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Le Maire,
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,
Eglantine FRERY

